



Calcul CDPR pour loyer solidarité

Par **Danpier**, le **03/03/2014 à 15:00**

Bonjour, rnJe me suis renseignée sur le site <http://www.legifrance.gouv.fr> pour tenter de comprendre le calcul des Coefficients de Dépassement du Plafond de Ressources en HLM (entre autres l'article L441-21 du code de la construction et de l'habitation). En 2012, pour son départ en retraite, mon mari (ouvrier)a touché une prime équivalente à environ un an de salaire, prime imposable ...rnLes HLM nous réclament un surloyer mensuel(loyer de solidarité) de 428,5€ avec paiement des arriérés, alors que notre loyer habituel était de 346.66 € (sans les charges). Pour cela ils ont calculé un pourcentage de 5,390 pour un dépassement de 99,87 % du plafond du loyer de référence !....Je n'ai pas très bien saisi la façon de calculer (cumuls?...) citée dans l'article désigné plus haut.rnJe vous serais reconnaissante de bien vouloir me conseiller pour savoir si je peux contester la somme de ce surloyer, sachant que depuis juillet 2013, nous ne percevons plus que la retraite de mon mari et qu'un loyer de 1000 € mensuels ne nous laisseraient que de quoi payer les frais divers (mutuelle, EDF, GDF, assurances, etc... je vous en remercie.

Par **Dorion**, le **30/01/2017 à 12:23**

A qui profite le "supplément de loyer de solidarité" (SLS)?rnQue veut dire "indice de référence des loyers" (IRL)?rnnest ce que cette loi est valable pour tous logementsrnOPHLM?rn
Bonjour,rnIl est de mise d'inclure des formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" dans les messages sur ce forum...rnCordialement

Par **morobar**, le **30/01/2017 à 17:55**

Bonsoir à vous aussi,
Le SLS profite à l'office HLM qui encaisse les loyers.
En fait l'IRL mesure les différentes composantes d'un loyer, établit leur variation et la consolidation de tout cela permet de calculer une variation globale.
C'est l'INSEE qui se charge des calculs et de leur publication.
Les loyers sont indexés sur cette variation.
Tous les offices sont soumis à la même réglementation.